

COMMUNIQUE DE PRESSE

La grève SNCF : des conséquences catastrophiques pour les coopératives et les filières agricoles

Le transport ferroviaire représente 10% du transport de marchandises en France dont 13% de produits agricoles et agroalimentaires. Le secteur agricole et agro-alimentaire est fortement mobilisé pour maintenir et développer ce mode de transport écologique.

En effet, il est souvent le mieux adapté aux expéditions et à la réception des quantités importantes de céréales ou de coproduits agricoles nécessaires aux industriels. Le fret ferroviaire approvisionne par exemple pour près de 50% les amidonniers, pour 40% les sites portuaires pour l'exportation de céréales et certaines usines bretonnes d'alimentation animale. Les coopératives ont lourdement investi aux côtés de l'État et des collectivités locales. Elles se sont engagées sur des flux minimum pour justifier la continuité d'exploitation, en accroissant leur dépendance au ferroviaire, tant pour leurs expéditions que pour leurs approvisionnements.

Malheureusement chaque train annulé remet de nouveau en cause l'équilibre économique trouvé collectivement pour le maintien des lignes ferroviaires sur l'ensemble du territoire. Il est dommageable que ces choix stratégiques vertueux se retournent aujourd'hui contre les entreprises !

La rigidité et la vulnérabilité du transport ferroviaire, si facile à bloquer, si difficile à remettre en marche « à plein régime », se rappelle douloureusement aux filières.

Avec, selon les régions, 60 à 70% des trains annulés, les grèves inquiètent nos coopératives qui doivent faire face à une forte désorganisation mais également à des conséquences économiques lourdes :

- risques de pénurie dans les entreprises faute d'approvisionnement suffisant,
- annulation ou report de contrats commerciaux de la part des clients,
- perte de confiance et de crédibilité des clients internationaux,
- surcoûts liés au report partiel sur le transport routier ou fluvial,
- avec la nouvelle récolte à venir en juillet, risque de saturation des capacités de stockage et de mises sur le marché au moment où les prix sont traditionnellement décotés.

Pour Coop de France, les transports de produits agricoles et agroalimentaires, nécessaires au fonctionnement de nos entreprises, pour toutes les filières concernées et pour l'ensemble des régions, doivent donc être priorités et ne doivent pas être délaissés dans les choix de circulation des trains.

À plus long terme, pour assurer la rentabilité des investissements réalisés par les coopératives et ne pas mettre en péril leurs activités, une part minimale du plan de transport ferroviaire devra pouvoir être garanti par la SNCF.

Cette condition est un préalable indispensable pour permettre le développement d'un fret de marchandise plus performant, moins coûteux, nécessitant aujourd'hui un vrai plan national d'investissement.

Contact presse :

Victoria BOUTELOUP / Camille BRUNET / Cécile GAYRARD
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.